



Association Loi 1901

<http://a10gratuite.free.fr>



A savoir :

Quand vous payez 10 €
aux péages vous versez
3,7 € aux actionnaires

Un tiers du trafic de la RN 20
est la conséquence directe
du péage sur l'A10

La requalification de la RN 20 sera t-elle sacrifiée en raison de la persistance des transferts de trafics provoqués par le péage sur l'A10 et par les choix prioritaires de l'Etat et de la région autour du Grand Paris, de la ville nouvelle Paris-Saclay et du CDG express ? Telle est la question qu'il convient de se poser.

120%

C'est, en 2018, la part du
résultat net que le concessionnaire
de l'A10 a dilapidé en dividendes
aux actionnaires de Vinci

Loi d'orientation sur les mobilités : si vous aimez la marche à pied, la bicyclette, la patinette et le covoiturage vous serez comblé ...

Avec de nombreux mois de retard l'examen de la loi d'orientation pour les mobilités vient de franchir victorieusement (mais peu glorieusement) sa première étape au Sénat.

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'ambition de répondre aux énormes retards pris dans ce domaine, notamment pour les déplacements du quotidien et pour corriger les inégalités territoriales, est restée dans les tiroirs.

Les autoroutes ont délibérément été tenues à l'écart du débat alors qu'elles occupent une place structurante dans les mobilités et que les sociétés concessionnaires gaspillent les ressources considérables provenant des usagers, ressources qui manquent cruellement au financement des transports collectifs et aux transitions écologiques.

Les camions, dont le trafic ne cesse d'augmenter, continueront d'être exonérés de leur juste contribution au financement et à l'entretien des infrastructures de transports.

Pour combler le vide sidéral d'ambition de cette loi, le tout est encadré de discours compatissants à l'intention des laissés pour compte. Les pauvres !

En quelques mots

Le mouvement qui a occupé l'actualité pendant tout l'hiver et le début de ce printemps provient d'une profonde exaspération sociale après des décennies de politiques tournant le dos tout à la fois aux attentes de la société et aux enjeux écologiques, politiques qui ont été accompagnées d'une avalanche de mesures répressives contre ceux qui n'ont que leur voiture pour se déplacer.

Ce mouvement aura permis de repousser la perspective imminente, prévue dans la loi d'orientation des mobilités, de privatisation des grandes nationales essentielles à nos déplacements quotidiens. Il aura permis que soit enfin mentionnée la question des trajets domicile travail sur les autoroutes concédées.

Dans notre bras de fer avec l'Etat les réponses sont toujours les mêmes, celles d'une apparente impuissance politique qui n'est en fait que l'habillage d'une grande connivence entre les pouvoirs publics et les concessionnaires.

Le point d'orgue de ce duo de connivence et d'impuissance apparait dans la réponse du gouvernement à l'interpellation d'un parlementaire de l'Essonne : « *la privatisation des autoroutes en 2005 ne nous laisse plus aucune marge de manœuvre pour renégocier ces contrats avec ces sociétés* ». Et alors, après le constat, que faites-vous M. le ministre ? N'est ce pas pour apporter des réponses que vous dirigez ce ministère ?

Partant de cet aveux confirmant l'obsolescence du système autoroutier actuel, il convient donc de changer de modèle en redonnant la main à l'intérêt général. C'est pourquoi nous avons appelé les présidents des groupes et les parlementaires de nos territoires à faire des propositions dans ce sens .

A l'initiative de parlementaires de l'Essonne plusieurs demandes de commissions d'enquêtes parlementaires sont en cours de procédure,

Le 7 mars, le Sénat a débattu d'une proposition de nationalisation des sociétés d'autoroutes. Malheureusement, cette proposition n'a pas été adoptée, sans que la moindre proposition alternative ne soit formulée par ses opposants. L'adoption par le Sénat de la loi d'orientation sur les mobilités est très loin d'être à la hauteur des besoins de nos territoires, d'autant que l'amendement déposé par huit sénatrices et sénateurs de l'Essonne et des Yvelines demandant la suppression du péage n'a même pas été examiné.

Par contre, la ville nouvelle qui envahit le plateau de Saclay ne souffrira d'aucun retard et ne sera pas accompagnée de la moindre amélioration de sa desserte sud. L'Arlésienne du modeste parc de Longvilliers qui attend depuis 4 ans d'être agrandi, illustre parfaitement le mépris de nos territoires par l'Etat et la région.

Comme nous, vous considérez que l'intérêt général doit primer sur celui des actionnaires des grands groupes qui, avec la complicité de l'Etat, ont mis la main sur les autoroutes et sont en train de la mettre sur les autres modes de transports. Il en dépend de nos conditions de vie quotidienne et du bien être de nos territoires.

Alors, faites-vous entendre en rejoignant notre combat



Agissons ensemble

Nom:

Prénom:

Signature:

Adresse:

Courriel:

Tel:

**A retourner accompagné de votre chèque de 5 € à l'ordre de A10 GRATUITE,
8 rue du Lavoir, 78730 Saint Arnoult**

Ne pas jeter sur la voie publique